

Une famille arménienne avec 2 enfants mise à la rue le 21 août. Elle n'a toujours pas de proposition de logement. Inacceptable !

Seule la mobilisation des parents d'élèves de l'Ecole Damien Allard - Jules Ferry avec le Collectif DNSI, permet actuellement d'éviter le pire en assurant temporairement un hébergement solidaire. Nous dénonçons l'inertie des pouvoirs publics.

Une famille intégrée, présente depuis bientôt 4 ans

La famille Y. arrive en France en décembre 2013. Les parents effectuent une demande d'asile en 2014 et bénéficient alors, par la Croix-Rouge, d'un hébergement en chambre à l'Auberge de Jeunesse. Les 2 garçons Jano et Karen sont scolarisés dès janvier 2015 à Damien Allard- Jules Ferry. Actuellement respectivement en CM1 et CE2, ils parlent couramment français ainsi que leurs parents qui ont suivi les cours de français du Toit du Monde et sont bénévoles à l'association L'Éveil de la Zup.

Leur demande d'asile est refusée en novembre 2015. Une obligation à quitter le territoire est prononcée mais non exécutée.

Le 21 août 2017 la Croix-Rouge leur demande de quitter l'Auberge de Jeunesse. Toute la famille se retrouve à la rue car le Centre d'Hébergement d'Urgence ne leur fait aucune proposition.

Les parents d'élèves et le Collectif DNSI se mobilisent

Le 2 octobre un dossier de demande de titre de séjour est déposé à la Préfecture qui, dans l'attente de l'instruction, accorde un récépissé de 6 mois autorisant la famille à résider en France. Mais sans autorisation de travail et sans proposition d'hébergement !

Le 18 octobre, lors d'un rendez-vous avec les parents d'élèves, la préfecture s'engage à accélérer l'instruction du dossier à la condition que les parents de Karen et Jano fassent parvenir leurs passeports à jour. Après un déplacement à Lyon au Consulat d'Arménie ils reçoivent leurs passeports à jour qu'ils font immédiatement suivre, en novembre, à la Préfecture.

Après un long silence, ce mardi 16 janvier, la Préfecture fait part à la famille d'une demande complémentaire : ce ne sont plus simplement les passeports mais des promesses d'embauche qui sont demandées dans un délai accordé de 15 jours !

Les recherches sont en cours avec l'aide des parents et du Collectif DNSI !

**Nous dénonçons la brutalité du traitement administratif imposé par la Préfecture
face à l'urgence de la situation vécue par cette famille au quotidien !**

**Nous exigeons pour la famille, un hébergement d'urgence acceptable avec un titre
de séjour en France et rapidement une solution de logement pérenne !**